

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
élus : 19
Conseillers
en fonction : 19

Séance du 16 septembre 2013
Sous la Présidence de Gilbert VIOLA.

Conseillers
présents : 18

Membres présents : MM. VIOLA, KAISER, ROSS, GROSSKOST, SCHLEISS, BERST, BARRIO, GRUBER, KUIHN, NORTH, WEBER, WOLFF,
Mmes CLAUSS, KITTEL, MARCEL, WEBER C, MAYER, GARCIN.
Membres excusés : M. MARTINO,
Membres bénéficiant d'une procuration : M WOLFF.

3 ./ Modification de la limite d'agglomération sur la RN4

Monsieur le maire fait référence au courrier du 11 juillet 2013 du Président du Conseil Général, dans le cadre des aménagements du TSPO à Ittenheim.

Le Département propose dans ce courrier d'aménager l'entrée d'agglomération Est d'Ittenheim de façon provisoire, en attendant l'aménagement définitif de la RN4 à 2x2 voies (2 voies routières + 2 voies TSPO) par l'Etat d'ici 2018.

Vu la configuration des lieux (respects de l'accès des riverains, ...), et afin que ces aménagements de feux tricolores soient implantés strictement en agglomération, il est nécessaire de déplacer la limite d'agglomération Est d'environ 30 mètres vers l'Est. Le Département indique qu'un processus identique pourra être mis en œuvre en temps voulu, pour modifier cette configuration et créer un carrefour de l'AFU, lorsque ce projet d'AFU aura obtenu toutes les autorisations et garanties de réalisation. Pour information, le Département indique également que toute la partie de RN4 ainsi située dans les nouvelles limites de l'agglomération, fera l'objet d'un déclassement au profit du Département, pour permettre non seulement la réalisation des travaux provisoires décrits ci-dessus, mais également les travaux du TSPO dans toute la traversée d'agglomération Ittenheim.

Vu la proposition du Département du Bas-Rhin d'aménager provisoirement un feu tricolore de régulation en entrée Est d'Ittenheim, afin de donner la priorité au Transport en Commun, en attendant les aménagements définitifs de la RN4 à 2x2 voies, et en attendant la réalisation du lotissement artisanal AFU inscrit au PLU;

Vu les arguments évoqués concernant la nécessité de déplacer de 30 mètres environ vers l'Est la limite d'agglomération, pour implanter cet aménagement provisoire strictement dans les limites d'agglomération,

le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTTE la proposition d'aménagement provisoire faite par le Département, et qui consiste à aménager un feu tricolore d'entrée Est d'agglomération pour donner la priorité au Transport en Commun et réduire la congestion routière dans la traversée du village ;

ACCEPTTE la proposition de déplacer la limite d'agglomération d'environ 30 mètres vers l'Est;

DECIDE d'autoriser la modification des limites de l'agglomération sur la RN4 ainsi:

- entrée EST vers le PR 33+600 soit à la limite entre les parcelles N°561 et 563 section 35
- sortie EST vers la limite entre les parcelles N°450 et 451 section 35.

CHARGE Monsieur le Maire de prendre l'arrêté correspondant.

Les frais de déplacement des panneaux seront pris en charge par le Conseil Général sous l'autorité de la commune.

Ont signé tous les Conseillers Municipaux présents.

Acte certifié exécutoire depuis son inscription au registre des délibérations, dépôt à la préfecture et sa publication.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.
ITTENHEIM, le 17 septembre 2013

Le Maire :

Gilbert VIOLA

